

Demande de renseignements complémentaires 751-SD (Airbnb)

Par jamartin, le 18/04/2017 à 17:04

Bonjour,

J'ai déclaré en 2015 loger à titre gratuit, je n'ai pas de contrat. En plus, j'ai profité pour louer sur Airbnb sans avoir l'autorisation. Maintenant un agent me demande d'expliquer d'où proviennent les revenus Airbnb, alors que je ne suis ni propriétaire ni locataire à cette période. Que dois-je répondre ?

MERCI BEAUCOUP

Par morobar, le 18/04/2017 à 18:17

Bonjour,

Que vous sollicitez la plus grande indulgence pour avoir fraudé le bailleur, la ville de Paris, fisc et URSAFF.

Par jamartin, le 18/04/2017 à 19:10

Bonsoir, en effet je m'excuse du manque de politesse. Je venais de recevoir le courrier et j'étais afollé. Je vous demande pardon.

Merci pour le conseil, si je declare ceci vont-ils mettre au courant mon bailleur. Dois-je lui

prevenir ? C'est très embarrassant. En effet, j'ai fraudé, mais je méconnais les subtilités de l'administration fiscale.

Merci beaucoup

Par Lag0, le 18/04/2017 à 19:49

[citation]vont-ils mettre au courant mon bailleur.[/citation]Bonjour,
Je ne comprends pas tout, vous dites être logé à titre gratuit et n'avoir aucun contrat.
Donc pourquoi parler d'un bailleur ? Un bailleur suppose un bail, un bail suppose un loyer.
Donc si vous ne payez pas de loyer, vous n'avez pas de bailleur...

Par jamartin, le 18/04/2017 à 21:38

Bonsoir,

Oui, ce n'est pas un bailleur mais un hébergeur. Il n'y pas eu de loyer